

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 19 AOÛT 2025 À 17 H
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS**

Sont présents : Monsieur Jacques Poulin, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Roxane Boutet, conseillère, district n° 1
Manon Huard conseillère, district n° 2
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Emmanuelle Roy, conseillère, district n° 5
Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Était absente : Madame Myriam Deroy, conseillère, district n° 4

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 17 h.

- 1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. AFFAIRES COURANTES**
 - 3.1 Octroi de contrat / Réfection du pavage de la rue du Quai / ADV Excavation inc.
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général et greffier fait un rapport verbal à l'effet que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est tenue selon la loi.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

3. AFFAIRES COURANTES

3.1 Octroi de contrat / Réfection du pavage de la rue du Quai / ADV Excavation inc.

ATTENDU QUE la Ville désire octroyer un contrat pour la réfection du pavage de la rue du Quai;

ATTENDU l'appel d'offres publié sur le site du SEAO et dans le Journal Constructo;

ATTENDU les cinq (5) soumissions reçues des entreprises ADV Excavation inc., Axco aménagement inc., Rochette Excavation inc., Groupe Colas Québec inc. et Aurel Harvey & Fils inc.;

ATTENDU la plus basse soumission conforme reçue de l'entreprise ADV Excavation inc. au montant de 298 862 \$ plus les taxes applicables (document en annexe);

ATTENDU les recommandations de la firme ARPO Groupe-conseil (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

D'octroyer le contrat à l'entreprise ADV Excavation inc. pour la réfection du pavage de la rue du Quai au montant de 298 862 \$ plus les taxes applicables, et ce, conformément au bordereau de soumission et au cahier des charges;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document à cet effet;

QUE cette dépense soit défrayée à même le Règlement d'emprunt 12760-2025 et le surplus non affecté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 17 h 10, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la seconde période de questions à 17 h 10.

119-08-2025

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 17 h 10.

Jacques Poulin, maire

Jacques Arsenault, greffier
CRHA